

# L'adhésion de la Turquie à l'UE en question à Bruxelles

lundi 16 juin 2008, par [Pierre Avril](#)

**Dans la perspective d'une invalidation de l'AKP, le parti au pouvoir, la Commission envisage une suspension des négociations.**

La perspective de voir le principal parti islamiste turc, l'AKP, purement et simplement rayé de la vie politique nationale affole plusieurs dirigeants européens. À tel point que la Commission européenne envisage, en guise de mesure de rétorsion, de suspendre les négociations d'adhésion avec Ankara. Selon un scénario imaginé à Bruxelles, cette riposte pourrait intervenir après que la Cour constitutionnelle turque juge illégale, le cas échéant en octobre prochain, la formation du premier ministre, Recep Tayyip Erdogan. Interdire un parti politique, qui plus est proeuropéen et ultra-influent, équivaldrait pour les responsables communautaires à une sorte de coup d'État en douceur. Inacceptable aux yeux de Bruxelles.

Une suspension des négociations d'adhésion est envisageable sur le plan strictement juridique, au regard de la législation communautaire. Il suffit pour cela d'obtenir l'aval d'une majorité qualifiée des deux tiers des 27 États membres. Sur le plan politique, en revanche, une telle décision équivaldrait à l'arme atomique. « *Nous risquerions de donner des munitions au camp antieuropéen en Turquie* », redoute une source communautaire, et par là même, de désespérer ceux qui, à Ankara, poussent au contraire leur pays sur la voie des réformes. C'est pourquoi certains eurocrates plaident plutôt pour une suspension « molle » de courte durée, qui ne s'appuierait pas sur résolution juridique formelle. Ce serait un moyen pour Bruxelles de marquer son mécontentement face aux dérives judiciaires d'Ankara sans s'aliéner pour autant le camp proeuropéen.

Le recours à cette formule diplomatique, aussi byzantine soit-elle, devrait être utilisé, le cas échéant, sous présidence française. Problème, Paris n'y est pas favorable. « *Tel qu'il a été élaboré, le processus de négociation en cours permet déjà de bloquer l'ouverture de certains chapitres, ce qui équivaut de facto à une suspension. Ce n'est pas la peine de rajouter là-dessus une suspension formelle* », estime un diplomate français.

## Chapitres sensibles

Ainsi, la France s'oppose depuis un an à l'ouverture de chapitres jugés sensibles (euro, budget), au motif que cette opération préjugerait de l'adhésion d'Ankara. Par ailleurs, huit autres chapitres sont gelés du fait du quasi-blocus imposé par les autorités turques chypriotes à l'encontre de la partie sud de l'île. « *Nous ne voulons pas être ceux qui rendent encore plus difficiles les négociations avec Ankara* », ajoute un second diplomate. Durant sa présidence, qu'il souhaite harmonieuse, Paris devrait se contenter d'ouvrir deux ou trois chapitres considérés comme anecdotiques, comme la libre circulation des capitaux. Assurer, autrement dit, le service minimum.

---

## Sources

Source : le Figaro, le 13 juin 2008